

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le vendredi 26 juin 2009 au Musée National de Prangins

24 communes et 9 particuliers se sont excusés ainsi que deux membres du comité, soit M. Frédéric Sardet (trésorier) et Mme Sabine Christe.

Mme Liniger, secrétaire prend le PV et fait circuler une liste de présence à l'attention des participants.

1. Approbation du PV de l'assemblée générale du 20 juin 2008; Rapport de la présidente

Le PV de l'assemblée générale du 20 juin 2008 est distribué aux participants en lieu et place de sa lecture. Son approbation se fera en cours de la séance. L'approbation se fera au point 2.

Le rapport de la présidente relate les activités 2008 :

- Les 29 septembre, 1^{er} et 6 octobre, a eu lieu le cours de paléographie à L'Isle, plus précisément dans une salle du Château. Pour la première fois, ce dernier a été organisé par l'AVA et non par les ACV. Ainsi, c'est M. Norbert Furrer, chargé de cours à l'Université de Lausanne et de Berne qui a animé cette première édition. Pour la partie récréative, Mme Monique Fontannaz, historienne, a fait visiter les alentours du château et l'intérieur du bâtiment. Et M. François Cojonnex, historien (prépare actuellement une thèse sur la famille de Chandieu), a donné une conférence sur cette famille, anciennement propriétaire du château. Le cours donné par M. Furrer a été très apprécié par les participants, ainsi que le reste de la journée.

La présidente précise que l'organisation de ce cours par l'AVA s'inscrit dans la nécessité de soulager les ACV, qui n'ont plus forcément le temps de préparer ce cours tous les deux ans. L'AVA doit également anticiper certains changements aux ACV (départ à la retraite)

- L'AVA a octroyé un soutien financier pour l'organisation d'un colloque qui s'est tenu à Lausanne les 30 et 31 octobre, intitulé « Les archives dans l'université ». Les buts affichés de ce colloque étaient de mettre en évidence les spécificités d'archives non exclusivement administratives, de déterminer comment un service d'archives peut enrichir une institution, la mettre en valeur, et aussi de réfléchir sur la communication au sens large d'un service d'archives. Ce qui fait que le périmètre de l'étude de ce colloque dépassait le cercle des archives de l'université.

- En janvier 2008, M. Gilbert Coutaz, directeur des ACV, a invité l'AVA à participer à une séance de consultation composée de divers groupes d'intérêt, chargés d'étudier le projet de la nouvelle loi sur les archives. Le lancement de l'étude de cette loi, demandée depuis longtemps par les ACV, venait d'être autorisée à la même époque par le Département de l'intérieur. Cette loi doit remplacer à terme le Règlement pour les Archives cantonales vaudoises du 6 octobre 1989, qui n'est plus en conformité, comme le souligne M. Coutaz avec les exigences administratives et la recherche scientifique. Il faut retenir qu'il s'agira d'une loi cantonale sur l'archivage et non d'une loi sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise seulement. Elle ne s'appliquera plus indirectement, par analogie aux communes, mais directement aux communes. Si cette loi est adoptée, ce sera un réel progrès par rapport à la situation actuelle où les autorités communales, les archivistes n'ont pas encore de base légale claire à laquelle se référer dans tout ce qui touche à la bonne gestion de leurs archives. C'est Mme Cristina Bianchi, membre de notre comité, qui a été désignée « représentante officielle » de l'AVA. Elle a récolté les remarques du comité et en a fait part lors de des) réunions dudit groupe.
- Les 24 et 25 mai, a eu lieu le voyage à St-Gall et à Einsiedeln qui a réuni 19 personnes. Cette sortie s'est fort bien déroulée. Les participants ont visité avec un guide le quartier de l'Abbaye avec sa cathédrale baroque, et bien sûr sa magnifique bibliothèque abbatiale. Les participants ont aussi visité le Musée du textile dont l'exposition temporaire était consacrée aux sous-vêtements féminins. Dans un registre plus austère, le lendemain était consacré à la visite de l'abbaye bénédictine d'Einsiedeln. C'était la première fois que l'AVA organisait un voyage et c'était une sorte de test. Le comité ne prévoit pas d'organiser régulièrement ce type d'activité car il s'agit de quelque chose de purement récréatif. En effet, les statuts nous imposent de mettre l'accent sur la formation, d'où l'organisation des journées dites « formation/information ». Néanmoins à l'occasion, ce genre de sortie pourrait être organisé de nouveau par le comité.
- Le groupe site Internet a poursuivi son travail durant l'année dont le résultat a été présenté aux membres présents après la partie officielle.

Quelques chiffres concernant les effectifs de l'AVA

Au 31.12.2008, l'AVA comprend 262 membres, contre 268 au 31.12.2007, soit une perte de 6 membres (5 individuels et 1 institution).

En 2008, 2 nouvelles communes sont devenues membres (Concise et Grandvaux).

2. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

Le bilan et les comptes sont distribués aux membres présents. En l'absence des vérificateurs et du trésorier, M. Robert Pictet lit le rapport. Le bénéfice de l'année 2008 est de Fr. 2'555,69, le capital au 31.12.2007 est de Fr. 48'580,84.

Suite à cette lecture :

- Vote sur l'adoption du rapport du trésorier 2008 : approuvé à l'unanimité
- Vote sur l'adoption du rapport d'activité 2007 que vous avez reçu l'automne dernier (présenté oralement lors de l'assemblée générale du 20 juin 2008) : approuvé à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2008 écrit définitif parviendra aux membres comme chaque année en automne.

Présentation du budget provisionnel 2010.

Dans le courant 2008, le comité a décidé de présenter désormais chaque année un budget, ceci pour être davantage conforme à nos statuts qui prévoient un budget. Les membres seront ainsi mieux informés sur la gestion financière de l'AVA. Il s'agit d'un budget provisionnel, les montants alloués ne correspondent pas à des activités précises car nos projets ne sont pas décidés une année à l'avance. Mais ce budget donnera un cadre à nos dépenses.

La présidente présente le budget. Les frais sont dorénavant présentés plus en détail dans la comptabilité. Le no 410 « Frais de séance » englobait les coûts de toutes nos activités. Pour plus de clarté, les comptes 415 (Activités et manifestations) ; 425 (Site Internet), 460 (soutien divers) ont été ajoutés pour mieux préciser la nature des dépenses.

Vote sur l'adoption du budget 2010 : approuvé à l'unanimité.

Le budget 2010 ainsi que le bilan et les comptes 2008 pourront être consultés sur le site Internet www.archivistes.ch.

Fixation annuelle des cotisations pour l'année prochaine, prévue par les statuts :

membres collectifs :	Fr. 90.00 :
membres individuels :	Fr. 30.00
membres étudiants ou chômeurs :	Fr. 20.00

Le comité propose de ne pas modifier le montant de ces cotisations.

Vote sur la confirmation du montant des cotisations annuelles : approuvé à l'unanimité.

3. Élection des vérificateurs des comptes et d'une suppléante aux vérificateurs des comptes

Les statuts de l'AVA prévoient que l'assemblée générale désigne chaque année deux vérificateurs de comptes. Les deux vérificateurs des comptes sont M. Christian Gilliéron et Mme Lisane Lavanchy. La présidente demande formellement d'accepter leur continuation dans cette fonction : approuvé à l'unanimité

Mme Elisabeth Bourban-Mayor a accepté d'officier comme vérificatrice suppléante dès 2009, elle remplacera à terme M. Gilliéron qui occupe cette tâche depuis la création de l'AVA.

4. Réélection de la présidente et des membres du comité en bloc pour 3 ans.

Les statuts prévoient une élection des membres du comité pour une période de 3 ans, et si possible, un renouvellement par tiers du comité est proposé à la fin de chaque mandat. Vu la difficulté à trouver des remplaçants, les membres actuels du comité restent donc en place. Nadia Roch, Sabine Christe, élues en 2006, arrivent à la fin de leur mandat de 3 ans, la présidente également. Les autres sont membres depuis fort longtemps, mais n'ont jamais été réélus officiellement. Afin de clarifier les choses, la présidente demande de réélire le comité en bloc, y compris la présidente, pour un nouveau mandat de 3 ans.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5. Activités futures

- Au mois de septembre aura lieu le cours de paléographie, cette fois animé par les ACV.
- Le jeudi 5 novembre, Mme Chantal Karli, restauratrice à Lausanne, animera un cours "restauration de base". Ce cours a été organisé suite à la demande de membres présents lors de la dernière assemblée générale.

6. Divers

- M. Robert Pictet prend sa retraite à la fin de l'année aux ACV et démissionne en même temps du comité de l'AVA. M. Pictet a été le 1^{er} président de l'AVA créée en 1996, ceci jusqu'en 2000. C'est lui qui a mis l'AVA sur les rails et il l'a fait avec beaucoup d'engagement. La présidente le remercie chaleureusement pour son travail et lui souhaite déjà une heureuse retraite. Applaudissements.
- Mme Cristina Bianchi annonce la tenue de la Conférence européenne des archives digitales qui aura lieu à Genève, du 28 au 30 avril 2010.
- M. Olivier Robert remercie l'AVA de son soutien au Colloque et informe que les actes du colloque 2008 « Les archives dans l'université » vont paraître et peuvent être commandés sur le site des archives de l'université.

Après la partie statutaire, le site Internet www.archivistes.ch est présenté à l'assemblée par Nadia Roch, Acacio Calisto et Fabienne Chatelan.

L'adresse du site Internet et l'adresse de la messagerie ava@archivistes.ch figureront sur tous les documents AVA (papier à lettres, bulletins d'adhésion, brochures etc.). Le site sera mis à jour par la présidente, Nadia Roch et Delphine Friedmann. Gaël Sala, qui a créé le site, reste notre "conseiller technique".

Une visite guidée du Musée et un apéritif à l'Auberge Communale de Prangins est ensuite offert aux membres présents.

F. Chatelan

Annexes : Bilan 2008 et budget 2010, rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes, liste des membres présents.